

Questions à discuter lors de la Consultation publique

Identification: Nom, Organisation et fonction, e-mail

1. Êtes-vous d'accord avec la proposition de reconnaître un véritable statut pour le Fleuve Saint-Laurent, soit celui d'entité juridique avec des droits, afin d'articuler sa protection autour de ses droits fondamentaux ?

- Oui
- Non
- Peut-être (SVP précisez)

2. Quels droits devraient être reconnus au Fleuve St-Laurent ? (plusieurs réponses possibles)

- Le droit de vivre, d'exister et de couler librement,
- Le droit au respect de ses cycles naturels,
- Le droit d'évoluer naturellement, d'être préservé et d'être protégé,
- Le droit de maintenir sa biodiversité native,
- Le droit de remplir ses fonctions essentielles au sein de son écosystème,
- Le droit de maintenir son intégrité,
- Le droit d'être à l'abri de la pollution,
- Le droit à la régénération et à la restauration,
- Le droit d'ester en justice
- Autres droits (SVP précisez)

3. Qui, selon vous, devrait être reconnu à titre de Gardiens(nes) du Fleuve Saint-Laurent ? (plusieurs réponses possibles)

- Les Premières Nations qui bordent le Fleuve
- Les communautés riveraines
- Des ONG qui ont pour mission la protection de l'eau
- Le gouvernement provincial
- Le gouvernement fédéral
- Tou(te)s les citoyen(nes) du Québec
- Toute autre entité qui à votre avis agit en tant que Gardien du Fleuve (précisez votre réponse)

4. Seriez-vous intéressé(e) à ce que d'autres rivières du Québec soient reconnues avec ce même statut afin de renforcer leur protection?

- Oui
 - Si oui, laquelle ou lesquelles ? Pourquoi ?
- Non
 - Si non, pourquoi ?

N'hésitez pas à nous partager tout autre commentaire pertinent non abordé dans les questions précédentes.

Vous pouvez présenter vos réponses ou un mémoire contenant vos opinions élaborées aux questions ci-dessus avant le 30 octobre prochain. Veuillez l'envoyer à l'adresse courriel oidn.info@observatoirenature.org